



DANS LES COULISSES DE...

... l'accord RTE « post-confinement », avec Hubert Dubois-Deborde, DSC FO

Alors que le virus est plus que jamais présent, zoom sur les points saillants de l'accord 'Sortie de crise COVID-19' signé cet été.

« Hubert, l'accord relatif à la sortie de crise COVID-19 à RTE a été signé cet été ; quels sont ses points clés ?

Oui, nous avons signé cet accord courant juillet ; il entérine 3 points :

- le **supplément d'intéressement**,
- les **mesures transitoires de télétravail**,
- l'**encouragement à la mobilité durable**.

Qu'est-ce que symbolise ce supplément d'intéressement et à combien s'élève-t-il ?

Il nous semblait important que la Direction fasse un **geste envers les agents** de RTE qui ont assuré la continuité de l'activité dans les conditions particulièrement difficiles du confinement et du début de déconfinement. **Même si cela ne correspond pas à l'esprit dans lequel FO avait fait cette demande, ce supplément est de 200€ bruts (soit 180,60€ nets) pour tous les agents.**

INFO PRATIQUE – C'EST LE MOMENT DE PLACER NOTRE SUPPLEMENT D'INTERESSEMENT !

Ça se passe **du 4 au 21 septembre**, de manière dématérialisée via le **site de Natixis**. Chaque agent a reçu un mail précisant les modalités.

La grande majorité de nos collègues a télétravaillé pendant la crise et jusqu'à la fin de l'été. En quoi consistent les mesures transitoires ?

D'abord, à donner de la souplesse, tant sur le nombre de jours de télétravail par semaine que sur le lieu d'où il peut être exercé. La souplesse a toujours été notre mot d'ordre à **FO** et les 2 000 répondants à notre sondage sur le télétravail (doc en pj) nous rejoignent.

Concrètement, jusqu'au 31 décembre 2020, nos collègues dont l'activité le permet et qui le souhaitent pourront faire entre 1 et 3 jours de télétravail par semaine, en accord avec leur manager. Ces mesures transitoires temporaires permettront de mieux appréhender la future négociation d'un avenant à l'accord sur le télétravail.

Pour **FO**, il est important que le **management joue le jeu** en ne faisant pas obstacle sans raison aux demandes des agents. Il doit abandonner toute posture dogmatique quant au télétravail. Nous avons une opportunité à saisir pour en faire un mode d'organisation du travail à part entière. **Faute de quoi, nous demanderons à la Direction d'imposer des jours de télétravail** pour que nous puissions en tirer un bilan représentatif des avantages et inconvénients.

Dernier item, l'encouragement à la mobilité durable, concrètement de quoi s'agit-il ?

Dès le début du déconfinement, certains d'entre nous ont préféré utiliser leur vélo plutôt que les transports en commun pour aller sur leur lieu de travail. Avec cet accord, **400€ (forfait annuel)** seront versés à tout agent ayant recours à un **mode de transport « propre »** ou permettant de limiter l'usage de la voiture. Ce forfait est cumulable avec le remboursement des frais d'abonnement de transports en commun, sachant que la somme des deux dispositifs est plafonnée à 400€.

Merci Hubert et à bientôt pour un nouveau décryptage de l'info ».